

Quels usages de l'intelligence artificielle dans l'éducation ?

L'intelligence artificielle fait l'objet d'annonces tous azimuts. Mais qu'implique réellement cette technologie dans le secteur de l'éducation ? Celle-ci étant conçue sans réelle prise en compte des besoins réels, ne risque-t-on pas d'assister à un formatage des pratiques pédagogiques, et donc à une réduction des libertés pédagogiques ?

Par **MARC CHAMPESME**,
membre de la commission administrative

Le Sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle¹ (IA), qui s'est tenu en février, a été l'occasion d'annonces fracassantes, notamment plus de 300 milliards d'euros d'investissements publics et privés en Europe. Dans le domaine de l'éducation, la ministre de l'Éducation et de l'ESR y a également été de ses annonces² : appel à projets, financé à hauteur de 20 millions d'euros, pour développer une IA souveraine, et généralisation du déploiement d'un assistant conversationnel destiné aux agents gestionnaires RH reposant sur une IA générative. Parallèlement, la start-up Mistral AI a lancé, le 5 février³, avec l'association EdTech France et plusieurs établissements publics de l'ESR, « une alliance inédite pour doter les étudiants, enseignants, chercheurs et personnels administratifs d'une IA robuste et fiable qui respecte les valeurs européennes d'universalisme, d'égalité des chances, de frugalité et de souveraineté », et un accord entre la France et les Émirats arabes unis a été conclu pour mettre en place un campus destiné à l'intelligence artificielle et un data center ultrapuissant.

Ces annonces sont en totale convergence avec la position défendue par la France (et d'autres pays européens) lors des discussions sur le règlement européen sur l'IA : la priorité est de faire de l'Europe un leader de l'IA dans le monde, ou du moins de lui faire rattraper son retard au plus vite. Dans ce but, le gouvernement français pousse à un déploiement massif de l'IA dans tous les secteurs de la société, et par conséquent dans l'éducation. Ces annonces montrent également que c'est le secteur privé qui sera aux avant-postes de ce déploiement.

PERTE DE SENS

Dans ce contexte, le stage IA organisé par le centre de formation de la FSU, en avril, a permis de faire le point sur l'incursion de l'IA dans nos vies, et notamment dans le secteur de l'éducation. Les enjeux environnementaux, de l'exploitation des travailleurs du clic, des biais inhérents à ces systèmes (et des discriminations qui en découlent), de protection de la vie privée et du pillage de nos productions intellectuelles à des fins mercan-

tiles ont été rappelés⁴. Ont également été mis en lumière les risques de perte de compétences liés à l'utilisation de l'IA dans nos pratiques professionnelles. Une intervenante de Solidaires-Finances publiques a ainsi fait part des effets de l'introduction de l'IA pour la sélection des contribuables devant faire l'objet d'un contrôle fiscal : une fois remplacé par l'IA, le savoir-faire des agents précédemment chargés de cette tâche, qui étaient capables d'appréhender globalement et sur la durée la situation d'un contribuable, disparaît progressivement. De plus, les agents concernés sont maintenus dans l'ignorance du fonctionnement de l'IA et leur rôle se trouve réduit au contrôle des résultats produits par l'IA, entraînant également une perte de sens de leur travail.

GARDER UN REGARD CRITIQUE

Le parallèle avec ce qui risque de se produire dans l'éducation est clair : si les tâches d'élaboration de syllabus, de recherche bibliographique, de rédaction de sujets d'examen ou de correction de copies sont confiées à l'IA, les futurs enseignants y seront-ils encore formés ? Autre préoccupation : ces outils étant conçus sans réelle prise en compte des besoins réels, par des entreprises plus soucieuses de leurs profits que du bon niveau d'éducation de l'ensemble de la population, nous risquons d'assister à un formatage des pratiques pédagogiques et, par conséquent, à une réduction de nos libertés pédagogiques. Au contraire, en tant qu'enseignants, nous devons être impliqués dans la décision du déploiement de ces outils, ainsi que, le cas échéant, dans la définition de leurs objectifs et de leurs principes de conception. Cela doit également s'accompagner de la garantie que nos données personnelles ne soient pas transmises à des tiers ou commercialisées. Avec l'adoption de l'IA générative par une grande partie des étudiants, nous sommes contraints d'adapter nos pratiques professionnelles, et plutôt que d'enseigner comment utiliser ChatGPT, il serait probablement plus pertinent d'apprendre aux étudiants à s'en passer tout en les éduquant à garder constamment un regard critique sur ces systèmes d'IA générative.

Finalement, pour quels usages avons-nous vraiment besoin de l'IA dans l'éducation ? ■

Nous devons être impliqués dans la décision du déploiement de ces outils, ainsi que dans la définition de leurs objectifs et de leurs principes de conception.

1. www.elysee.fr/sommet-pour-l-action-sur-l-ia.

2. www.education.gouv.fr/intelligence-artificielle-au-service-de-l-education-des-mesures-ambitieuses-pour-accompagner-les-416551.

3. www.campusmatin.com/numerique/pedagogie/sommet-international-sur-ia-ce-qu-il-faut-en-retenir-pour-l-enseignement-superieur.html?nl=388257&utm_id=387810.

4. Cf. dossier « Intelligence artificielle : révolution ou outil ? », VRS, n° 437, avril-mai-juin 2024 : www.snesup.fr/publications/revues/vrs/intelligence-artificielle-vrs437-juin-2024.